



N° 40815/I/ANCFCC/DCH

Rabat, le

DECISION

15 JUL 2026

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie

Vu le Dahir n°1.02.125 du 13 juin 2002 (1 Rabii II 1423) portant promulgation de la loi 58.00, portant création de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

Vu le Décret n°2-00-913 du 27 août 2002 (18 Joumada II 1423) pris pour l'application de la loi 58.00, relative à la création de l'Agence Nationale de la Conservation, du Cadastre et de la Cartographie ;

Vu le Dahir n°1-16-17 du 17 février 2016 (08 Joumada I 1437) portant nomination de Monsieur Karim TAJMOUATI, Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement n°07/2013 du 18 Joumada II 1434 (29/04/2013), relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;

Vu le Statut du personnel de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu la Décision n°1 du 26 Mars 2004 portant organisation de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

Vu la Décision du 04/08/2014 fixant la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

DECIDE

Article Premier : l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) lance un appel à candidature pour occuper le poste de **Chef de Département Photogrammétrie** rattaché à la Direction du Cartographie.

Article 2 : Profil requis

L'entretien de sélection est ouvert aux cadres de l'ANCFCC remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 20, justifiant, au moins de 5 années d'expérience ou être classé au moins à l'échelle 20, justifiant, au moins d'un diplôme donnant accès à l'échelle 17 ;

- ayant occupé au moins un poste de responsabilité de Chef de Service ;
- ne pas avoir encouru une sanction disciplinaire en relation avec l'exercice de leurs activités.

Article 3 : Descriptif du poste

Les missions du poste ainsi que les compétences requises sont fixées dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

Article 4 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une demande de candidature comportant l'appréciation du supérieur hiérarchique des compétences du candidat et sa capacité à occuper le poste à pourvoir ;
- un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- un rapport (en 6 exemplaires) exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et l'amélioration de la performance du poste de **Chef de Département Photogrammétrie**.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction du Capital Humain avant le **10 3 AOUT 2025** (inclus).

Article 5 : Déroulement de la sélection

Une commission désignée par le Directeur Général de l'ANCFCC se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

Article 6 : Publication

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront affichés dans les locaux de l'ANCFCC et publiés sur :

- l'Intranet
- le site de l'Agence : www.ancfcc.gov.ma
- le site des emplois publics : www.emploi-public.ma

Le Directeur Général de l'Agence Nationale
de la Conservation Foncière, du Cadastre
et de la Cartographie


Karim TAJMOUATI

Fiche de poste

Poste	Chef de Département Photogrammétrie
Rattachement	Direction de la Cartographie.
Missions	- Planifier et veiller à la réalisation des travaux de prise de vues aériennes à différentes résolutions ; - Veiller à la réalisation des travaux de stéréo préparation, d'aérotriangulation , d'ortho images et de restitution ;
Principales activités	- Assurer la réalisation des travaux de prise de vues aériennes à différentes résolutions ; - Assurer la stéréopréparation et l'aérotriangulation des images à différentes résolutions ; - Assurer la restitution des images aériennes et satellitaires en vue de l'établissement et la mise à jour des plans et des cartes topographiques à différentes échelles ; - Veiller à la production des modèles numériques de terrain à différentes résolutions ; - Assurer l'établissement des orthoimages à différentes résolutions ; - Veiller au contrôle des travaux topographiques et photogrammétriques effectués par le secteur privé pour le compte de l'ANCFCC et autres institutions publiques ;
Compétences requises	- Avoir connaissance : - Des techniques de la cartographie, photogrammétrie de la télédétection spatiale ; - Des techniques de modélisation et de gestion des bases de données cartographique; - Des procédures et des normes de production cartographique ; - Maîtriser : - Le contrôle de la qualité des prises de vue aériennes - Le contrôle de la qualité des plans et travaux photogramétriques et cartographiques; - Les techniques de modélisation et pilotage de la mise en œuvre et la gestion des BD cartographiques; - Avoir une capacité d'analyse de synthèse et de conceptualisation; - Avoir une qualité d'animation de groupe, de communication et d'organisation.